

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le seize-octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Carole BONNIEC.

Présents : Carole BONNIEC, Jean-Noël LE HÉNAFF, Fabrice BOURLIER, Nathalie HAMON, Gilbert KERBOEUF, Willy LE GOURRIEREC, Virginie LE ROLLAND, Isabelle RIOU, Anthony PÉRON,

Excusés : Mickaël SADOU (procuration à Fabrice BOURLIER), Karine THOMAS (procuration à Isabelle RIOU), Isabelle L'ANTHOËN (procuration à Virginie LE ROLLAND), Cyril LE QUERREC, Valérie HEUZÉ

Secrétaire de séance :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Fabrice BOURLIER est désigné pour remplir ces fonctions.

TARIFS 2026

SALLE POLYVALENTE	
1 jour	
Avec vaisselle	
Commune	220,00 €
Extérieur	280,00 €
Sans vaisselle	
Commune	190,00 €
Extérieur	235,00 €
2 jours	
Commune	340,00 €
Extérieur	400,00 €
Pose de structure gonflable	50,00 €
Vin d'honneur	
Commune	120,00 €
Extérieur	140,00 €
Réunion	110,00 €
Caution	500,00 €
Chauffage	
1 jour	70,00 €
2 jours	100,00 €

CIMETIERE	
30 ans	
2 m ²	130,00 €
4 m ²	240,00 €
50 ans	
2m ²	210,00 €
4m ²	410,00 €
COLOMBARIUM	
15 ans	80,00 €
30 ans	140,00 €
Droit d'ouverture	615,00 €
CAVURNES	
15 ans	80,00 €
30 ans	140,00 €
Frais d'ouverture	20,00 €

CANTINE	
Enfants	3.00 €
Adultes	4,80 €
GARDERIE	
Matin	1.00 €
Soir	1,50 €
LOGEMENTS COMMUNAUX	+ 1.04 % au 2 ^{ème} trim 2025

2025 2026

Impasse de la Fontaine St Jean :	478.02 €	482.99 €
Rue du Presbytère :	477.19 €	482.15 €
Commerce :	363.20 €	366.97 €
Logement au-dessus du commerce :	506.64 €	511.90 €

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL

Madame la Maire précise que le contrat aidé de l'agent d'accueil arrive à son terme (60 mois). Il convient maintenant de créer un poste d'agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée d'un an renouvelable (maximum 3 ans). Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE la création à compter du 04 novembre 2025 au tableau des effectifs d'un emploi d'agent d'accueil correspondant au grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 20 heures hebdomadaires.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame la Maire fait part du nouveau tableau des effectifs au 04 novembre 2025

Grade	Cat.	DHS du poste	DHS	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (TP en %)
Attaché	A	25 h 00	35,00h	Secrétariat général	Titulaire	71,42%
Adjoint administratif		20 h 00	20,00h	Secrétaire d'accueil	Contractuel	57.14 %
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	35 h 00	35,00h	Agent polyvalent services techniques (agent en congé de longue maladie)	Titulaire	100 %
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	22 h 04	35,00h	Cuisinière	Contractuel	71.42 %
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	25 h 23	35,00h	ATSEM	Titulaire	72.08 %
Adjoint technique territorial	C	28 h 02	35,00h	Agent polyvalent (scolaire)	Titulaire	80 %
Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	C	30 h 00	35,00h	Agent polyvalent services techniques	Titulaire	91.42 %

RAPPORT CLECT

Madame la Maire fait part du courrier de Lannion Trégor Communauté concernant le rapport d'évaluation des charges transférées au 1^{er} janvier 2025 (rapport adressé aux élus lors de la convocation du CM). Elle rappelle que chaque commune concernée ne se prononce que sur l'évaluation qui la concerne à savoir pour Lanmérin, les pôles information jeunesse de Trégueux et de Lézardrieux. L'objectif est de permettre l'identification d'un interlocuteur pour les jeunes des deux pôles.

L'animateur jeunesse aura pour missions :

- 1 - Organisation d'activités sportives, culturelles et de loisirs
- 2 - Proposition de sorties sportives, culturelles et de loisirs
- 3 - Temps de rencontres individuelles avec les jeunes (Information Jeunesse)
- 4 - Intervention dans les collèges et lycées du territoire
- 5 - Accompagnement des Juniors associations

La charge nette du service est estimée à 35 110 €.

- 50% soit 17 555 € seront pris en charge par le CIAS au titre de la compétence jeunesse déjà exercée.
- **50% soit 17 555 € seront pris en charge par les communes au titre de l'information jeunesse.** Le financement communal qui se fera par une attribution de compensation nécessite la définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale. (0.72 € par habitant)

		Réalisé au 01/06/2025 et prévisions au 31/12/25
DÉPENSES		
60622	Carburant	350 €
60623	Alimentation	700 €
60632	Fournitures de petit équipement	2 200 €
611	Prestations de services	108 €
6245	Transports	800 €
6288	Autres	2 892 €
6331	Rémunération d'intermédiaires, divers	37 250 €
TOTAL BUDGET SERV JEUNESS		44 300 €
60623	Alimentation	500 €
60628	Autres fournitures	100 €
6288	Autres	1 400 €
TOTAL SEJOUR		2 000 €
TOTAUX		46 300 €
RECETTES		
70632	Redevances (participation familles)	1 190 €
747888	Autres participations	10 000 €
TOTAUX		11 190 €
SOLDE		-35 110 €

La CLECT reprend la proposition des élus qui ont donné leur préférence à une méthode de partage basée sur la population (une ventilation de la charge nette au prorata de la population INSEE 2023).

Code INSEE de la commune	Nom de la commune	Population INSEE de l'année 2023	méthode 1 population
Pôle de Tréguier			
22028	CAMLEZ	868	626 €
22042	COATREVEN	514	371 €
22101	LANGOAT	1 164	840 €
22110	LANMERIN	606	437 €
22152	MINIHY-TREGUIER	1 295	935 €
22166	PENVENAN	2 537	1 831 €
22218	PLougrecsant	1 194	862 €
22221	PLouguel	1 781	1 285 €
22264	LA ROCHE-JAUDY	3 282	2 368 €
22362	TREGUIER	2 678	1 932 €
22381	TREZENY	363	262 €
22383	TROGUERY	222	160 €
TOTAL		16 504	11 909 €
Pôle de Lézardrieux			
22085	KERBORS	296	214 €
22111	LANMODEZ	408	294 €
22127	LEZARDRIEUX	1 566	1 130 €
22195	PLEUBIAN	2 324	1 677 €
22196	PLEUDANIEL	951	686 €
22199	PLEUMEUR-GAUTIER	1 207	871 €
22347	TREDARZEC	1 072	774 €
TOTAL		7 824	5 646 €
TOTAL		24 328	17 555 €

PARTICIPATION ECOLE STE MARIE ROSPEZ

Madame la Maire fait part du courriel de l'école Ste Marie concernant la participation des enfants de Lanmérin scolarisés à Rospez. 11 enfants de la commune sont concernés. Le montant forfaitaire par enfant a été fixé à 300 €. Après délibération, le Conseil Municipal DÉCIDE de verser la somme de 3 300 € au titre de l'année 2024/2025.

PARTICIPATION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Madame la Maire fait part du courrier du Conseil Départemental concernant la participation des collectivités au fonds d'aide aux jeunes.

Ce fonds a pour objectif de faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans dans le cadre d'un secours temporaire pour faire face à des besoins urgents, d'une aide financière pour aider à la réalisation d'un projet d'insertion, des actions d'accompagnement individuelles ou collectives (jeunes pour lesquels l'insertion ne peut s'effectuer facilement ou rapidement).

La demande se fait dans un but précis : problème dans le budget, projet de formation, déplacements liés à l'emploi, financement du permis de conduire... et est étudiée en fonction des ressources. Chaque collectivité apprécie l'opportunité de sa participation pour un montant librement défini, qui pourrait toutefois se situer entre 0.35 € et 0.40 € par habitant.

Après délibération, le Conseil Municipal DÉCIDE de verser 0.40 € /habitant soit 0.40 € X 596 habitants = 238.40 €

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Madame la Maire précise qu'une décision modificative doit être prise concernant les amortissements sur 2025 (subvention du SDE aménagement du bourg)

En recette d'investissement :

+ 3 038,39€ au compte 2804182- chapitre 040

- 3 038,39€ au chapitre 021

En dépense de fonctionnement :

+ 3 038,39€ au compte 681 chapitre 042

- 3 038,39€ au chapitre 023

Après délibération, le Conseil Municipal AUTORISE les mouvements de crédits budgétaires.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Madame la Maire précise qu'une décision modificative doit être prise concernant l'intégration des frais d'études sur 2025 (LTC aménagement du bourg)

En dépense d'investissement au compte 2158 chapitre 041 pour 312,50€

En recette d'investissement au compte 203 chapitre 041 pour 312,50€

Après délibération, le Conseil Municipal AUTORISE les mouvements de crédits budgétaires.

DÉLIBÉRATION POUR LE CHANGEMENT DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES.

Madame la Maire signale qu'il convient de déterminer les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées lors de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de fixer les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées à 1 an.

CRÉANCES DOUTEUSES

Madame la Maire rappelle qu'une provision pour créances douteuses a été constituée par délibération le 23 novembre 2023 pour un montant de 2 679.48 €.

En 2025, les créances douteuses et contentieuses sur le budget s'élèvent à 45.40 €. Il convient d'ajuster le montant par une reprise pour un montant de 2 634.08 €.

Le conseil municipal DÉCIDE d'arrêter le montant de la provision pour créances douteuses à hauteur de 45,40€ au titre de l'année 2025.

RÉGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP

Madame la Maire fait part de la demande de Madame DOS SANTOS EVEN Deuzamir de réintégrer son poste de travail le 28 août 2025. Madame la maire précise qu'il a été instauré le 28 février 2018, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant.

Il convient donc de délibérer afin de fixer le montant de l'IFSE pour Madame DOS SANTOS EVEN à compter du 1^{er} novembre 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal FIXE comme suit à le nouveau régime indemnitaire à compter du 1^{er} novembre 2025.

	Montant annuel	Montant mensuel
Deuzamir DOS SANTOS EVEN	1 200 €	100 €

PARTICIPATION EMPLOYEUR PREVOYANCE

Madame la Maire fait part de la demande de Madame DOS SANTOS EVEN Deuzamir de réintégrer son poste de travail le 28 août 2025 suite à une disponibilité de trois ans. Madame la Maire précise qu'il a été instauré une participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire des agents à hauteur de 15 € par mois pour les agents qui cotisent à la Mutuelle Nationale Territoriale suite au partenariat avec le centre de Gestion des Côtes d'Armor. Il convient donc de délibérer afin d'attribuer une participation employeur à hauteur de 15 € mensuel pour Madame Deuzamir DOS SANTOS EVEN à compter du 28 août 2025. Après délibération, le Conseil Municipal FIXE à 15 € la participation employeur pour Madame Deuzamir DOS SANTOS EVEN, à compter du 28 août 2025.

Séance levée à 21 h 00

Les Conseillers Municipaux

La Maire

